
États financiers de
Centre d'aide aux victimes
d'actes criminels (CAVAC)
Côte-Nord

31 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
Bilan	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers	6 - 9
Annexe	10

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des administrateurs de
Centre d'aide aux victimes d'actes
criminelles (CAVAC) Côte-Nord

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord au 31 mars 2018, ainsi que pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du Canada.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

Le 29 mai 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A105898

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord**État des résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2018

		2018	2017
	Annexe	\$	\$
Produits	A	1 098 280	800 266
Charges			
Salaires et charges sociales		846 557	778 762
Assurances		1 672	1 854
Cellules de crise		4 764	-
Contrat d'entretien des équipements		4 526	4 406
Cotisations et documentations		4 200	3 330
Électricité et chauffage		-	130
Entretien et réparations		5 424	5 666
Fournitures de bureau et papeterie		5 421	4 421
Frais d'assemblée et divers		2 123	3 191
Frais d'impression		584	492
Frais de déplacement		52 806	45 054
Frais de formation		17 497	18 572
Honoraires professionnels		8 280	16 026
Loyer		36 706	31 073
Projet - Fonds contributions pénales		1 596	453
Projet - Semaine des victimes		5 000	-
Publicité et promotion		3 063	4 957
Taxes municipales		1 983	1 722
Télécommunications		13 341	10 945
Intérêts et frais bancaires		2 448	2 366
Amortissement des immobilisations corporelles		18 554	12 826
		1 036 545	946 246
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		61 735	(145 980)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord**État de l'évolution des actifs nets**

Exercice terminé le 31 mars 2018

	Investis en immobilisations \$	Affectés (note 11) \$	Non affectés \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Solde au début (Insuffisance) excédent des produits sur les charges	24 132	61 547	34 570	120 249	266 229
Investissements en immobilisations corporelles	(18 554)	-	80 289	61 735	(145 980)
Affectation d'origine interne	-	13 687	(13 687)	-	-
Solde à la fin	38 767	75 234	67 983	181 984	120 249

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Bilan

au 31 mars 2018

	Notes	2018 \$	2017 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		75 086	65 180
Placements temporaires		144 533	82 039
Débiteurs	3	12 807	17 505
Sommes à recevoir de l'État		5 671	10 739
Charges payées d'avance		-	1 775
		238 097	177 238
Immobilisations corporelles	4	38 767	24 132
		276 864	201 370
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	5	94 880	81 121
Éventualités et engagements			
	6 et 7		
Actifs nets			
Investis en immobilisations		38 767	24 132
Affectés		75 234	61 547
Non affectés		67 983	34 570
		181 984	120 249
		276 864	201 370

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

.....administrateur

.....administrateur

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2018

Note	2018 \$	2017 \$
Activités de fonctionnement		
	61 735	(145 980)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	18 554	12 826
	80 289	(133 154)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
10	25 300	(14 658)
	105 589	(147 812)
Activités d'investissement		
	(33 189)	(5 393)
Acquisition d'immobilisations corporelles		
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	72 400	(153 205)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	147 219	300 424
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	219 619	147 219

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

Encaisse	75 086	65 180
Placements temporaires	144 533	82 039
Trésorerie et équivalents de trésorerie	219 619	147 219

1. Description de l'organisme

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord (l'« Organisme »), constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa principale activité est d'offrir des services aux personnes victimes et témoins d'actes criminels ainsi que leurs proches, dans les districts judiciaires de Baie-Comeau et de Mingan.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments suivants :

- a) Les placements en actions non cotées, lesquels sont évalués au coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, le cas échéant;
- b) Les placements en actions cotées ainsi que les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible, lesquels sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des actions cotées est établie à partir du dernier cours de clôture et le cours de la juste valeur reçu de la contrepartie bancaire tient lieu de juste valeur pour des instruments financiers dérivés.

Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans les autres produits de l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes :

Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme comme les immobilisations corporelles sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur à la date de perte de valeur.

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les principales estimations utilisées sont la provision pour créances douteuses, les durées de vie utile des actifs à long terme et la juste valeur de certains instruments financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

	2018	2017
	\$	\$
Remboursements de dépenses à recevoir	3 020	5 617
Avances à percevoir	9 787	11 888
	12 807	17 505

4. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2018 Valeur comptable nette \$	2017 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	74 852	51 566	23 286	11 367
Mobilier de bureau	50 374	37 701	12 673	8 754
Matériel informatique	51 721	48 913	2 808	4 011
	176 947	138 180	38 767	24 132

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2018 \$	2017 \$
Comptes fournisseurs	14 831	35
Salaires	24 243	27 250
Vacances à payer	55 806	53 836
	94 880	81 121

6. Éventualités

Entente de financement

Selon l'entente du financement de base pour l'exercice financier 2017-2018, signée avec le Ministre de la Justice du Québec, lorsque les revenus provenant de cette entente excèdent les coûts réels encourus, le Ministre voit à ce que l'Organisme en dispose selon les modalités suivantes :

- l'Organisme rembourse le surplus; ou
- le surplus est ajouté à la subvention de l'exercice financier suivant; ou
- le surplus est soustrait de la subvention de l'exercice financier suivant.

Il est présentement impossible d'évaluer la décision du Ministre et les conséquences pour l'Organisme, le cas échéant. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

Hypothèque mobilière

L'Organisme a consenti une hypothèque mobilière sur ses placements temporaires, d'un montant maximum autorisé de 4 500 \$, portant intérêts au taux annuel de 25 % si demandé, et ce, pour garantir huit cartes de crédit émises au nom de l'Organisme par une institution financière.

7. Engagements

L'Organisme s'est engagé par contrat jusqu'en avril 2021 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce contrat s'établit à 53 958 \$ et comprend les versements suivants pour les quatre prochains exercices :

	\$
2019	17 500
2020	17 500
2021	17 500
2022	1 458

7. Engagements (suite)*Location d'équipement*

L'Organisme s'est engagé par contrat jusqu'en octobre 2020 pour la location d'un photocopieur. Le solde de l'engagement suivant ce contrat s'établit à 2 429 \$.

L'Organisme s'est engagé par contrat jusqu'en février 2023 pour la location d'un photocopieur. Le solde de l'engagement suivant ce contrat s'établit à 9 540 \$.

8. Dépendance économique

Les produits de l'Organisme proviennent à 98 % (97 % en 2017) de subventions gouvernementales.

9. Instruments financiers*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2018, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les créditeurs et charges à payer.

10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2018 \$	2017 \$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>		
Débiteurs	4 698	(12 361)
Sommes à recevoir de l'État	5 068	(2 111)
Charges payées d'avance	1 775	(1 775)
Créditeurs et charges à payer	13 759	1 589
	25 300	(14 658)

11. Actifs nets affectés

Le BAVAC permet de transférer dans un fonds affecté une partie des sommes d'argent provenant des contributions pénales. Ce fonds affecté servira à des projets spécifiques dédiés aux victimes d'actes criminels dans une année ultérieure.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord**Renseignements complémentaires**

Exercice terminé le 31 mars 2018

Produits - Annexe A

	2018	2017
	\$	\$
Subventions - Ministère de la Justice du Québec - Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)	1 073 280	772 580
Subvention - Ministère de la Justice - Canada	5 000	-
Contributions locales	10	4 613
Contributions pénales	15 283	13 437
BAVAC - remboursements - frais de déplacement	4 077	7 822
Revenus d'intérêts	630	336
Supervision stagiaires	-	1 478
	1 098 280	800 266